



Imprimé à retourner complété à la Fédération des Chasseurs au plus tard 8 jours après les travaux de remise en état

Seuls les travaux déclarés et constatés dès leur réalisation pourront être pris en compte.



Notice d'utilisation de l'imprimé « déclaration de travaux... »



Lorsqu'à l'issue d'une expertise provisoire, l'estimateur départemental a prévu des travaux de remise en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille, il a dû vous remettre en main propre cette liasse. Elle vous permet d' informer la fédération départementale que vous avez effectué ces travaux.

Une fois votre déclaration complètement remplie (cadre « I » à « IV »), vous êtes invité à détacher et conserver le dernier exemplaire rose de la liasse et à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du lieu des dommages les deux exemplaires restant (original bleu et double jaune)

Vous serez ensuite contacté par l'estimateur départemental, missionné par la Président de la Fédération, qui prendra rendez-vous avec vous pour procéder aux opérations contradictoires de vérification des travaux de remise en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille.

Le cadre « I » permet d'indiquer vos coordonnées.

DECLARATION DE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT, DE RESSEMIS, DE REIMPLANTATION OU DE TAILLE

Cette déclaration doit être adressée avec 2 exemplaires (rose et jaune) à la Fédération Départementale des Chasseurs une fois les travaux effectués. Seul l'exemplaire rose de cette déclaration déclenche la suite de la procédure. Il est recommandé de conserver l'exemplaire jaune pour éventuellement faire constater de l'absence de travaux effectués.

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom, prénom ou Raison sociale : **GAEC DUPOND**

Représenté(e) par (nom et qualité) :

Adresse : **13 bis de General Leclerc**

Code postal : **92 000**

Ville : **ISSY LES MOISSES**

Téléphone : **01 23 45 67 89**

Télécopie : **01 23 45 32 10**

II - DECLARATION :

Je déclare avoir effectué au **25/01/05** les travaux de remise en état **00**, de ressemis de réimplantation de taille selon les modalités prévues par l'expertise du **20/02/05** à savoir :

III - DESCRIPTION DES TRAVAUX EFFECTUÉS :

Comme (une déclaration par Commune) : **ISSY les MOISSES**

Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
La Prairie	La Prairie		
2617	4727		
Doublé prairie de haie			
4.50			

IV - OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles

J'ai bien vu au moins plus important que celle initialement prévue à 3.25 ha campement de réfection du dégât après réparation

Fait à : **16/02/05**

Dupond
Signature

V - VÉRIFICATION DES TRAVAUX :

Tableau de l'estimateur départemental

Je soussigné **estimiteur départemental** certifie : - qu'aucun travail de remise en état n'a été effectué - que des travaux de remise en état ont été effectués Dans ce cas, l'estimateur départemental doit remplir un autre document.

Fait à : **16/02/05**

Réclamant Estimiteur
Signatures

Observations éventuelles :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés s'applique aux informations fournies à ce formulaire par les entrées individuelles. Cela garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Cet imprimé est conforme au modèle établi par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Ce cadre grisé a été partiellement rempli par l'estimateur départemental qui vous a remis la liasse. Vous y retrouverez les coordonnées du dossier de référence. **Ne rien y inscrire.**

Le cadre « III » permet pour 4 parcelles de la même Commune de :

- Décrire les différentes modalités de travaux de remises en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille et les quantités (surfaces ou dénombrements) respectives.
- Indiquer la durée de la remise en état manuelle.

Le cadre « IV » permet de :

- Formuler vos observations
- Dater et signer votre déclaration

